

LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE L'ENTREPRISE

La direction de Ceramiche CÆSAR S.p.A. estime que le respect de l'environnement est une manière essentielle de gouverner l'entreprise ; pour cette raison, elle adopte un système de gestion environnementale conforme à la norme UNI ISO EN 14001 comme outil de gestion organisationnelle visant à gérer et à contrôler les aspects et les impacts environnementaux générés par l'entreprise, certaine d'augmenter ainsi la satisfaction de toutes les parties concernées telles que les clients, les travailleurs et la population vivant aux alentours des établissements de l'organisation.

La direction s'engage donc formellement, par l'élaboration de la présente **POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE**, à exercer ses activités :

- dans le respect des lois et des règlements en vigueur en matière d'environnement, des autorisations accordées à l'entreprise et des dispositions contractuelles et de bonnes pratiques auxquelles elle a volontairement adhéré ;
- dans le respect des réglementations internes plus strictes et plus sévères que celles prévues par les normes en vigueur ;
- dans un souci d'amélioration constante des performances environnementales de l'organisation.

La présente politique environnementale fournit le cadre de référence pour établir et examiner les objectifs et les cibles de l'organisation en matière d'environnement tels que :

1. Prévenir les dysfonctionnements et les inefficacités plutôt que de les éliminer a posteriori, en identifiant les causes et en contrôlant les processus au sein de chaque unité ;
2. Gérer correctement et si possible économiser les ressources naturelles (eau), l'énergie (électrique et thermique), récupérer dans le cycle de production les déchets de fabrication ;
3. Réglementer (y compris à des fins environnementales et de prévention) les activités et les relations avec les entrepreneurs, les sous-traitants et les fournisseurs en général de biens et de services et identifier/utiliser des fournisseurs qualifiés qui offrent un haut niveau de fiabilité tout en respectant l'environnement.
Développer des relations avec les fournisseurs pour une collaboration et un bénéfice mutuels ;
4. Informer et former le personnel sur les questions environnementales, en le sensibilisant à ses devoirs envers l'environnement. Amener tous les opérateurs (à tous les niveaux) à considérer que le problème de l'environnement est un problème qui nous concerne tous ;
5. Étudier et concevoir des technologies et des procédés en réservant une attention particulière à la réduction des risques de pollution.

La direction, consciente de l'importance et de la valeur stratégique de la réalisation de ces objectifs, a donc mis en place un Service de Gestion de l'Environnement et a identifié son directeur comme son représentant pour la mise en œuvre et la maintenance des plans d'action et des initiatives visant à la mise en œuvre de la présente politique.

Tous les collaborateurs de la société sont tenus, conformément aux autres politiques de gestion émises par la direction, de s'engager à respecter les règles définies et les propositions qui vont dans le sens d'une amélioration constante des performances de Ceramiche CÆSAR S.p.A.

La présente politique environnementale est rendue publique et la direction de l'entreprise s'engage à la divulguer à ceux qui en font la demande (particuliers, organismes de contrôle, municipalités, clients).

La direction s'engage également à diffuser cette politique à tous les collaborateurs travaillant pour son compte.